

AR Prefecture

017-200041614-20250422-2025D52-DE
Reçu le 24/04/2025Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

DECISION DU PRESIDENT N° 2025 D 52

**Portant modification des tarifs publics du Conservatoire de musique à rayonnement
Intercommunal à compter du 1^{er} septembre 2025**

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023-05-19 du 16 mai 2023 donnant délégation à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud pour « Etablir et adopter les tarifications des différentes services publics communautaires non délégués »

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs publics du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal fixés par la délibération du Conseil communautaire n° 2023-04-05 du 11 avril 2023

Considérant qu'il est proposé de ne plus soumettre la location des instruments de musique à une caution des familles

Vu les avis favorables de la Commission Culture du 20 février 2025 et du Bureau Communautaire du 11 mars 2025

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2025 les tarifs du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal sont modifiés comme suit :

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE AUNIS SUD	CdC		Hors CdC	
	- 21 ans	+ 21 ans	- 21 ans	+ 21 ans
Pelle Enfance (Initiation)				
Jardin (5 ans -Grande Section) (sans SEAM)	85 €		115 €	
Evell (6 ans - CP) (sans SEAM)	118 €		158 €	
Parcours Traditionnel				
Chœur Enfants + cours collectif de chant				
Cycle I	176 €		237 €	
Cycle II/III	192 €		253 €	
Instrument à cordes (Violon (6/8 ans) - Formations Musicales - Braille collectif)				
Cycle I	251 €	420 €	338 €	567 €
Cycle II/III	266 €	436 €	353 €	582 €
Instrument à cordes (Violon (6/8 ans) - Formations Musicales - Braille collectif)				
Cycle I	375 €	585 €	508 €	792 €
Cycle II/III	392 €	602 €	524 €	808 €
Clavier - Formation Musicales - Braille collectif (Sans pratique collective)				
Cycle I	321 €		432 €	
Cycle II/III	337 €		448 €	
<i>Tarif dégressif au sein du Parcours Traditionnel: 10% pour le 2nd enfant, 20% pour le 3ème enfant et 50% à partir du 4ème enfant de la même famille. Les tarifs sont appliqués par ordre décroissant en fonction des années de naissance.</i>				

AR Prefecture

017-200041614-20250422-2025D52-DE
Reçu le 24/04/2025

Orchestre Cordes 2nd Cycle, Orchestre Harmonie 2nd Cycle, Brass Expériences* (sans SEAM)		
	droits d'inscription uniquement	
Chœur Enfants, Fanfare, Percussions corporelles, MAO (sans SEAM)		
	34 €	34 €
Orchestre Multi Instruments, Orchestre Cordes 1er Cycle, Orchestre Harmonie 1er Cycle, Autres ateliers instrumentaux permanents de Pratique Collective, Formallon/Culture Musicale seule, Ensemble Musiques Actuelles seul		
	100 €	100 €
FRAIS ADMINISTRATION		
Droit d'inscription (Forfait famille + de 3 inscription = 70€)	24 €	
Droits de reprographie des partitions (SEAM)	10 €	
Enfant du personnel de la CdC Aunis Sud	Tarifs CdC	

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} septembre 2025 les tarifs de location des instruments du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal sont modifiés comme suit :

Instruments	Locations/T trimestre	Elèves CdC	Elèves hors CdC
Xylophone d'étude	1 ^{ère} année	27.50 €	30.5 €
	2 ^{ème} année	27.50 €	30.5 €
Parc instrumental vents : Flûte, Saxophone, Clarinette, Cornet à pistons, Trombone, Baryton, Guitare	1 ^{ère} année	37.50 €	41 €
	2 ^{ème} année	49 €	51 €
Parc instrumental à cordes : violon, violoncelle	1 ^{ère} année	43 €	46 €
	2 ^{ème} année	54 €	56 €

ARTICLE 3 : Décide de supprimer la caution de 50 € jusqu'ici appliquée sur la location des instruments.

ARTICLE 4 : Confirme que les professeurs de musique du Conservatoire de Musique de la Cdc Aunis Sud qui souhaiteraient suivre une formation instrumentale au sein de ce même conservatoire n'auront pas à s'acquitter des frais d'inscriptions. Cette formation sera acceptée, dans le cadre de la formation professionnelle, sous réserve d'une lettre de motivation et d'un engagement de l'agent à suivre la formation toute l'année.

ARTICLE 5 : Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Service de gestion comptable de Ferrières,

Paris Surgères,
Le 22 avril 2025
Le Président,

Jean GORIOUX



Télétransmission de la décision en préfecture,
sous le numéro : 017-200041614-20250422-2025D52 -DE
le : 24 AVR. 2025

Date de publication sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : 24 AVR. 2025
Auteur de l'acte : Jean GORIOUX Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.